



PRIÈRE

DIX HEURES

M. MARTINDALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*.

Il s'élève un débat.

MM. MARTINDALE, GOERTZEN, SWAN, LAMOUREUX, JHA, SCHELLENBERG et SANTOS interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M. NEVAKSHONOFF présente la proposition suivante :

Proposition n^o 7 : Programme Fiers Chez Nous

Attendu :

que Fiers Chez Nous est un programme qui a été lancé au printemps 2003 dans le cadre de l'Initiative de développement économique et rural et qu'il apporte un soutien financier aux projets de mise en valeur des collectivités des régions rurales et du Nord;

que Fiers Chez Nous est un programme mené en partenariat avec la province, les petites collectivités, les organismes à but non lucratif et les entreprises qui veulent embellir leur collectivité;

que ce programme soutient les projets communautaires qui font la promotion de l'identité des collectivités, inspirent la fierté, qui stimulent la participation des résidents et qui accroît l'utilisation des lieux publics de rassemblement et des structures des rues principales des collectivités des régions rurales et du Nord, en plus de les embellir;

que la mise en valeur des rues principales des collectivités peut favoriser leur viabilité économique et sociale et ainsi inspirer la fierté et stimuler la participation des résidents en plus de promouvoir l'utilisation de produits, de services et de talents locaux;

que lors de sa première année, Fiers Chez Nous a appuyé 176 projets d'amélioration et d'embellissement dont la valeur dépasse 300 000 \$ et que lors de la prochaine année, plus de 190 projets communautaires d'amélioration se partageront un financement provincial excédant 350 000 \$;

que les deux premières années du programme ont permis l'allocation d'environ 2,5 millions de dollars à des projets d'amélioration et d'embellissement;

que la fierté communautaire et l'augmentation du tourisme sont d'autres avantages à tirer de ce programme,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les collectivités et les bénévoles pour leur participation et leurs efforts visant à renforcer les liens et à inspirer la fierté des collectivités;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer d'investir dans les collectivités rurales et du Nord par l'entremise d'initiatives telles que le programme Fiers Chez Nous.

Il s'élève un débat.

MM. NEVAKSHONOFF et REIMER, M^{me} la ministre WOWCHUK, M. DYCK ainsi que M. le ministre BJORNSON interviennent. M^{me} ROWAT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (J. Keith, L. Monteith, M. Becker et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (P. Jannard, C. Lees, C. Schnezch et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (J. Simpson, R. Morris, B. Mackling et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales à envisager de consulter les producteurs manitobains de bétail et les représentants des groupes agricoles avant la mise en place de cette redevance. (M. McNish, T. Van Loo, T. Williamson et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (E. Tane, S. Chelsea, B. Lewicki et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (E. Celones, D. Sison, L. Shiels et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. PENNER et CALDWELL, M^{me} ROWAT ainsi que MM. AGLUGUB et LAMOUREUX font des déclarations de député.

M. le *ministre* SALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 21 — *Loi sur la santé publique/The Public Health Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE, M^{mes} DRIEDGER et STEFANSON ainsi que MM. DERKACH, GERRARD et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* SALE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 21.

(Document parlementaire n^o 63)

Mardi 16 mai 2006

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance professionnelle sera examinée mardi prochain.

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke